

In partnership with



Analyse et recommandations de politiques pour l'emploi des jeunes au Burkina Faso- IN FRENCH.

Policy Paper



Adobe stock license image

PEP Policy Paper series

Date May 2025

Policy Paper

Policy paper / analysis

Analyse et recommandations de politiques pour l'emploi des jeunes au Burkina Faso

This paper was produced in the context of the “What Works for Youth Employment in Africa” initiative implemented by the Partnership for Economic Policy (PEP) in partnership with the Mastercard Foundation. “What Works for Youth Employment in Africa” was a three-year research initiative that ran between 2021 and 2024, to provide evidence that can drive policy reform to increase youth employment in ten African countries. The views expressed do not necessarily represent those of the Foundation, its staff, or its Board of Directors. For more information about this initiative, please visit: www.pep-net.org/programs/youth-employment

PEP policy papers aim to position evidence generated from PEP-supported research into a country's specific policy contexts and strategies, and related decision-making frameworks. The research working paper and other reports produced as part of this country project can be found through the program's repository, at: www.pep-net.org/open-repository-what-works-youth-employment-africa

Authors

Par Yaya KY

Assistant Professor, Ethiopian Civil Service
University Addis Ababa, Ethiopia
tsegagi@gmail.com

Rita Nikiema

Associate Professor,
Addis Ababa University, Ethiopia
zerihunbw@yahoo.com

Zan Mahamourou

Freelance Data Analyst,
Addis Ababa, Ethiopia
lissanmeless@gmail.com

Alima Sougué

Youth Voluntary Service Coordinator,
Ministry of Women and Social Affairs
Addis Ababa, Ethiopia
habtamukbd@gmail.com

Irène Bourgou

Assistant Professor, Ethiopian Civil Service
University, Addis Ababa, Ethiopia
Yeded2004@gmail.com

Sân-ib Lazare Da et Noël Kologo

Assistant Professor,
Addis Ababa University, Ethiopia
Habtamuadane21@yahoo.com

Disclaimer

This paper was produced in the context of the What Works for Youth Employment in Africa: A review of existing policies and empirical analysis in partnership with the Mastercard Foundation. It was a three-year initiative that ran between 2021 and 2024 to create a knowledge base of youth employment and related social development policies to inform policy and practices. The views expressed do not necessarily represent those of the Foundation, its staff, or its Board of Directors. For more information about this initiative, please visit: www.pep-net.org/programs/youth-employment

1. Enjeux liés à la formation et l'emploi des jeunes dans le contexte du Burkina Faso

Avec une population de 20,5 millions d'habitants en 2019 et un taux de croissance démographique de 2,9 %, le Burkina Faso n'a pas encore entamé sa transition démographique. Plus de 45% de la population burkinabé a moins de 15 ans, et plus des trois quarts (77,9 %) a moins de 35 ans. La population active (15-64 ans) quant à elle représente 51,3 % de la population totale.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement a pris des mesures pour faciliter l'accès à l'éducation et à la formation au sein de la population. Entre 2011 et 2018, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 77,6 % à 90,7 %, et celui de la scolarisation au secondaire est passé de 24 % à 38 %. En décembre 2021, l'effectif des étudiants inscrits à l'enseignement supérieur s'élevait à 190 218, avec une croissance moyenne annuelle de 12 %. Ces efforts ont naturellement conduit à un accroissement de l'offre de main-d'œuvre. D'ailleurs, lors des concours directs de la fonction publique en 2022, le ministère en charge de la fonction publique a enregistré 2 106 962 candidatures pour seulement 6 069 postes à pourvoir.

Malgré ces efforts de formation, le niveau du capital humain reste faible. Environ 63 % de la population n'a aucun niveau d'instruction, 21,4 % ont atteint le niveau primaire, 9,9 % le niveau post-primaire, 3,7 % le niveau secondaire et 1,8 % le niveau supérieur. Près de la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans (45,6 %) ou de 15 à 34 ans (45,7 %) ne sont ni en emploi, ni dans un programme d'éducation ou de formation.

En outre, la formation offerte ne répond pas aux exigences du marché du travail. Les étudiants en fin de cycle rencontrent d'énormes difficultés pour obtenir un emploi, étant généralement peu informés sur les réalités, les caractéristiques et les exigences du marché du travail. En effet, selon le rapport d'étude sur la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi par l'INSD en 2020, les étudiants en fin de cycle mettent en moyenne 2,5 ans pour trouver leur premier emploi. Les résultats de plusieurs études suggèrent que les principaux facteurs explicatifs de ce chômage et du sous-emploi des jeunes sont l'inadéquation entre les compétences acquises au cours du parcours universitaire et les besoins du marché du travail.

D'autres facteurs tels que l'inexistence d'un dispositif efficace et performant d'information, la faible gouvernance du marché du travail, la faiblesse des capacités institutionnelles des acteurs en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions de promotion de l'emploi, la faiblesse des financements publics alloués au sous-secteur de l'emploi et la difficulté d'accès au crédit, affectent également la création d'emplois.

2. Inventaire et principales lacunes des interventions et politiques actuelles

Pour aborder la question de l'emploi de manière générale, et celle de l'emploi des jeunes en particulier, le gouvernement a élaboré une série d'instruments juridiques, de documents de stratégie, ainsi que de programmes et de projets. Les diverses législations et interventions en lien avec la problématique au Burkina Faso, de même que les divers types de « fonds » établis par le gouvernement dans le but de soutenir ces interventions, sont énumérés (tel qu'identifié par les auteurs) dans l'encadré à la fin de cette section.

Suivant une revue et analyse complète des politiques existantes, et de leur impact, en matière d'emploi des jeunes au Burkina Faso¹, les auteurs ont identifié les lacunes et problématiques suivantes :

¹ Pour plus d'information concernant le programme de recherche dans le cadre duquel cette étude a été réalisée : <https://www.pep-net.org/programs/youth-employment>

- Absence de documentation adéquate :

L'examen des documents liés aux différents programmes et projets indique que certains d'entre eux manquent de documentation adéquate.

- Duplication des efforts :

L'analyse des cibles fixées pour ou par ces initiatives révèle également des recoupements dans les objectifs des différentes politiques et interventions visant la création d'emplois pour les jeunes.

- Ciblage mal définis

La plupart de ces politiques ne définissent pas de manière claire et détaillée les quotas et les critères de sélection pour les personnes vulnérables et marginalisées.

- Peu d'évaluations des résultats

Des entretiens menés avec les responsables de ces programmes ont montré que la plupart ne font pas l'objet d'évaluations, principalement à cause d'un manque de ressources financières.

- Manque de coordination entre les structures responsables

L'analyse de l'environnement institutionnel a révélé l'existence de plusieurs structures s'occupant de la question de l'emploi des jeunes au sein du Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi, ainsi que de structures rattachées. Toutefois, l'absence d'un cadre de coordination entre ces structures est notable. Le manque de pilotage des interventions visant à créer des emplois pour les jeunes et les femmes, ainsi que pour les personnes vulnérables, a conduit à l'élaboration de plusieurs programmes souvent redondants. Ces programmes visent à améliorer l'employabilité des jeunes, à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes, ou encore à protéger leurs droits au travail, notamment en ce qui concerne le droit du travail et la législation.

Cependant, l'analyse des interviews et des informations collectées lors des groupes de discussion, dans le cadre de l'étude, a également mis en évidence les **facteurs déterminants dans la réussite des programmes** de création d'emplois pour les jeunes. Il s'agit de :

- L'engagement des autorités politiques dès le début du programme
- L'absence d'influence des autorités politiques pendant la mise en œuvre du programme,
- L'implication des structures déconcentrées, telles que les directions régionales et départementales.

L'étude suggère aussi que l'implication des bénéficiaires dans la recherche de solutions aux difficultés rencontrées permet de trouver des solutions efficaces et d'assurer la durabilité des programmes. Toutefois, la prise en compte des personnes vivant avec un handicap, dans les programmes identifiés, ne serait pas suffisamment assurée.

Législations et interventions (actuelles) pertinentes en lien avec l'emploi et/ou l'employabilité des

jeunes au Burkina Faso:

Lois :

- La loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008, portant Code du travail au Burkina Faso, qui définit le cadre réglementaire régissant le droit du travail.
- La loi n°013/2007/AN du 30 juillet 2007, c'est la loi d'orientation de l'éducation et définit les finalités du système éducatif burkinabè.
- La loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 porte sur les modalités d'intervention de l'État et la répartition des compétences entre l'État et les autres acteurs du développement.
- La loi n°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant Code des investissements au Burkina Faso définit la promotion de l'emploi comme un critère pour bénéficier des avantages de ce code.
- La loi n°015-2017/AN du 27 avril 2017 est la loi d'orientation de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Burkina Faso et promeut l'auto-emploi à travers des faveurs accordées aux PME adhérentes à la Charte des PME.

Documents de politique :

- La Politique sectorielle Travail, Emploi et Protection Sociale (2018-2027), dont l'objectif global est de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Burkina Faso.
- La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son Plan d'Action Opérationnel (PAO) fournissent au gouvernement un référentiel qui donne une vision globale du traitement des questions d'emplois dans la perspective de contribuer à la réduction de la pauvreté.
- La Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP), adoptée en juillet 2008, permet une orientation stratégique de la formation technique et professionnelle.
- La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (2016-2025) vise à contribuer à l'autonomisation économique des femmes.
- La Stratégie Nationale de Promotion de l'Emploi du Burkina (2021-2022) promeut l'emploi productif et décent dans tous les secteurs de l'économie afin de réduire le chômage et le sous-emploi.

Projets et programmes:

- Le Programme de formation de 5 000 jeunes par an à l'entrepreneuriat vise à permettre

aux jeunes d'acquérir des connaissances de base en vue de la création de leur entreprise.

- Le Programme National de Volontariat qui contribue à la résolution de la faiblesse de l'employabilité des jeunes.
- Le Programme Spécial de Création d'Emplois en faveur des Jeunes et des Femmes (PSCE/JF) répond à la problématique du chômage et du sous-emploi.
- Le Programme d'Autonomisation Socio-Économique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF), créé en 2017 pour une durée de trois ans, vise à apporter une solution au chômage des jeunes et des femmes du Burkina Faso.
- Le Programme d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes Diplômés en fin de cycle (PA/ISJD), une initiative du gouvernement lancée en juillet 2006, permet de placer des jeunes diplômés en stages d'initiation à la vie professionnelle afin d'accroître leur employabilité.

Fonds :

Dans le but de soutenir ces projets et programmes, des fonds de financement de micro-projets pour jeunes ont été établis. Parmi les fonds de promotion de l'emploi, non spécifiquement dédiés aux jeunes, on trouve :

- Le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF),
- Le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE),
- Le Fonds d'appui au secteur informel (FASI),
- Le Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR),
- L'Agence de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (AFP/PME),
- Le Fonds de développement de l'élevage (FODEL),
- Le Fonds de Développement de la Culture et du Tourisme (FDCT), et
- Le Fonds de Développement du Sport (FDS).

Le gouvernement a également mis en place des fonds spécifiques pour la promotion de l'emploi des jeunes, tels que :

- Le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ),
- Le Fonds du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes de la CONFEJES,

- Le Fonds Burkinabè de Développement Économique et Social (FBDES).

3. Description des actions recommandées

Sur la base des résultats issus de leur étude², les auteurs ont identifié les options de mesures ou solutions à mettre en œuvre, par le gouvernement, pour améliorer ou optimiser l'efficacité de ses interventions en matière d'emploi des jeunes :

- **Réorganiser l'environnement institutionnel** afin d'attribuer un rôle clair à chaque structure, en mettant l'accent sur les synergies qui devraient exister entre elles. Une telle opération permettrait de supprimer les structures redondantes afin d'économiser des ressources financières utilisées pour leur fonctionnement.
- **Exiger l'enregistrement de tous les programmes et projets à un guichet unique avant leur exécution**, afin d'identifier et de fusionner les programmes similaires. Une telle action permettrait de réduire le coût de fonctionnement des programmes dupliqués en mettant en place une seule administration en charge de la gestion de tous les programmes similaires.
- **Promouvoir la culture de redevabilité** afin d'intégrer systématiquement dans tous les programmes une stratégie (et les ressources appropriées) pour le suivi et l'évaluation (y compris une évaluation d'impact) de la performance de ces derniers dans la réalisation de leurs objectifs. La production de données sur les réalisations du programme permettra de capitaliser systématiquement les bonnes pratiques afin d'améliorer les programmes futurs et d'augmenter leur impact.
- **Mettre en place un centre ou un programme permanent de recherche** sur la problématique de l'emploi, dont la mission serait non seulement d'identifier les secteurs à fort potentiel d'emplois mais aussi de travailler sur l'adéquation entre la formation et le marché du travail.

4. Recommandations et feuille de route

L'organisation institutionnelle nécessite une étude fonctionnelle de chaque structure et de son expérience dans la mise en œuvre des programmes de création d'emplois pour les jeunes. Il est essentiel de faire un plaidoyer auprès des politiques pour :

- Impliquer tous les acteurs du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi et des autres Ministères indirectement concernés par la problématique de l'emploi des jeunes
- Conduire une étude fonctionnelle de toutes les structures du Ministère ainsi que des structures rattachées afin d'identifier les redondances ;
- Proposer une organisation du Ministère avec les structures rattachées en mettant en évidence

² Pour plus d'information concernant le programme de recherche dans le cadre duquel cette étude a été réalisée : <https://www.pep-net.org/programs/youth-employment>

les synergies qui peuvent exister entre elles pour rendre plus efficace leur intervention ;

- S'assurer que le service de suivi-évaluation et de capitalisation des expériences est fonctionnel.

Pour réduire la duplication des programmes de création d'emplois pour les jeunes, il serait important de:

- Consulter tous les acteurs pour définir le format d'un guichet unique où seront enregistrés les programmes qui ont atteint leur maturité ;
- Créer un service de guichet unique qui enregistre les projets de création d'emplois pour les jeunes avant leur financement. Ce guichet sera équipé pour vérifier les redondances des programmes et proposer des recommandations visant à fusionner les programmes similaires.

Afin de promouvoir la culture de redevabilité, il faut intégrer systématiquement, dans tous les programmes, les exigences suivantes :

- La définition et l'intégration d'une stratégie de suivi-évaluation au sein des documents de programmes, avant et comme condition à leur financement ;
- Une conditionnalité exigeant le dépôt du rapport de suivi-évaluation avant le paiement de la dernière tranche de financement du projet;
- Le développement d'un plan de capitalisation des expériences ;
- Un plan de communication et dissémination du niveau de réalisation des programmes avec les parties prenantes.

Pour mettre en place un centre ou un programme permanent de recherche sur l'emploi, il faudra :

- Consulter les chercheurs spécialistes de l'emploi pour obtenir des propositions sur la formation du centre ou du programme permanent de recherche sur l'emploi, mais aussi sur les axes potentiels de recherche à retenir;
- Consulter les acteurs impliqués dans l'élaboration des programmes de création d'emplois pour les jeunes afin d'obtenir leur avis et suggestions sur cette politique;
- Faire un plaidoyer auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour la création du centre ou d'un programme permanent de recherche sur l'emploi.